

**VILLE DE  
RIORGES**

N° 4\_4

OBJET :

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du **4 JUILLET 2019** - 20 h 00

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 5 juillet 2019.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 22 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, André CHAUVET, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Jacqueline RUBLON *conseillers municipaux.*

*Absents avec excuses :*

Jacky BARRAUD, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Alain ASTIER, Christian SEON, Blandine LATHUILIERE, Elodie PINSARD-BARROCAL, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Guy CONSTANT, Monique VIAL *conseillers municipaux.*

*Absente sans excuses :* Florence COLOMB

*Secrétaire élue pour la durée de la session :* Michelle BOUCHET

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Jacky BARRAUD	Michelle BOUCHET
Stéphane JEVAUDAN	Pierre BARNET
Alain ASTIER	Bernard JAYOL
Christian SEON	Roland DEVIS
Blandine LATHUILIERE	Isabelle BERTHELOT
Elodie PINSARD-BARROCAL	Véronique MOUILLER
Chantal LACOUR	Martine SCHMÜCK
Suzanne LACOTE	Andrée RICCETTI
Guy CONSTANT	Martine LAROCHE-SZYMCZAK
Monique VIAL	Jacqueline RUBLON

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élue absente sans pouvoir (Florence COLOMB)

**PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX  
ET DEPLACEMENTS**

**CLASSEMENT DANS LE  
DOMAINE PUBLIC  
DE DIVERSES PARCELLES DE  
TERRAIN  
APPROBATION**

**PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS**

**CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC  
DE DIVERSES PARCELLES DE TERRAIN  
APPROBATION**

Thierry ROLLET, conseiller municipal, expose à l'assemblée :

"La ville de Riorges poursuit la régularisation foncière de ses voiries et chaussées (rue, allée, impasse, trottoir, etc.) dont la vocation et l'usage font état d'un caractère public.

En raison de la conservation des fonctions de desserte ou de circulation actuelles des voies et dans un souci de bonne gestion du domaine public communal, considérant que conformément à l'article L.141-3 du Code de la voirie routière, une enquête publique n'est pas nécessaire pour procéder au classement des parcelles suivantes :

<b>Référence cadastrale d'origine</b>	<b>Situation géographique</b>	<b>Superficie (en m<sup>2</sup>)</b>	<b>Mètre linéaire</b>
AX 395	Route de Nobile	780	82
AZ 224	Rue Marcelle Griffon	397	33
<b>TOTAL du classement</b>		<b>1 177</b>	<b>115"</b>

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le classement des parcelles précitées.

Ont signé au registre tous les membres présents  
Certifié,  
Riorges, le 15 juillet 2019  
Le Maire  
Jean-Luc CHERVIN